

N<sup>o</sup>. II.

*Lettre du Maréchal d'Etrées au Roi, le 17<sup>e</sup>  
Mai 1758.*

S I R E ,

JE desirerois ardemment de ne pas laisser le moindre doute sur les fausses impressions que Mr. de Maillebois a essayé d'inspirer au Public, dans le Mémoire qu'il a répandu avec affectation, pour n'être pas empressé à mettre sous les yeux de V. M. des éclaircissements qui lui présenteront, dans la plus grande simplicité, la vérité des faits : vous l'aimez, SIRE, elle vous est chère, vous la protégerez sans doute.

Quand même tous les faits, tels qu'ils sont présentés par Mr. de Maillebois, existeroient, il ne pouvoit, sans commettre une faute majeure, adresser sa justification au Public ; c'est au seul Tribunal de V. M. qu'appartient l'examen de la conduite de son Général.

Mais cette faute devient bien plus grave, si les faits que Mr. de Maillebois employe pour se justifier, sont détruits par le simple examen de la vérité. Quoique tout le monde soit attentif sur un événement aussi singulier, & jusqu'à présent sans exemple, personne n'ose prévenir le jugement de V. M. Je l'attends avec confiance & soumission ; mais j'ose lui dire que ce n'est pas sans quelque impatience, & elle n'en désapprouvera pas les motifs.

Jusqu'au moment où ce jugement, aussi sûr que respectable, aura été prononcé, le Public se croira en droit de douter. D'un côté, ma conduite passée lui rend ma cause favorable ; de l'autre, il est prévenu par des faits présentés avec l'art le plus capable de séduire. Quelle situation peut être plus cruelle que la mienne ? J'ose espérer, SIRE, des bontés de V. M. & de sa justice, qu'Elle la fera bientôt changer, & qu'Elle voudra bien me prescrire les moyens dont je dois me servir pour détruire dans l'esprit du Public jusqu'au plus léger soupçon.

N<sup>o</sup>. III.